



CINARS

PROGRAMME CULTURE DE L'UNION EUROPÉENNE

PROJETS DE COOPÉRATION AVEC LE CANADA EN 2013

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME CULTURE DE L'UNION EUROPÉENNE :

Le Programme Culture de l'Union européenne a trois objectifs principaux :

- promouvoir la mobilité transnationale des personnes travaillant dans le secteur culturel
- encourager la circulation transnationale des œuvres et produits artistiques et culturels
- favoriser le dialogue interculturel

LE VOLET DE COOPÉRATION [1.3.5] SERA OUVERT AU CANADA EN 2013

Le programme Culture de l'Union européenne se divise en plusieurs volets d'actions. Le volet 1.3.5 est dédié aux projets de coopération avec des pays tiers hors de l'Union européenne.

En 2013, ce volet sera consacré pour la première fois au Canada et à l'Australie.

VOLET 1.3.5 EN BREF

Dates clés :

Dépôt : 3 mai 2013

Réponse : 31 août 2013 (à titre indicatif)

Réalisation du projet : 24 mois maximum, du 1er novembre 2013 au 31 octobre 2015

Montants des subventions :

Les fonds disponibles par projet sont de **50.000 € à 200.000 €**

Le soutien de l'Union européenne se limite à un seuil maximal de **50 % du total** des coûts éligibles.

Partenariats requis :

Le volet 1.3.5 nécessite **au minimum 3 partenaires européens dans 3 pays différents et 1 partenaire canadien.**

Types de projets :

Les projets présentés sont très variés, mais l'audace, l'innovation et la créativité sont privilégiées de manière générale. De plus, les projets doivent s'inscrire dans une dimension européenne et ne peuvent pas être uniquement la somme de plusieurs événements nationaux.

UNE IDÉE PERTINENTE

DES VERTUS DE L'AUDACE

LORS DU DÉVELOPPEMENT DE VOTRE IDÉE, SOYEZ ATTENTIFS AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Accordez du crédit à vos idées les plus innovantes et créatives
- La valeur ajoutée européenne de votre projet : en aucun cas il ne pourra consister en une somme d'événements nationaux. Il vous faudra prouver la nature intrinsèquement européenne de celui-ci.
- Tous les partenaires doivent s'impliquer dans son développement, et des activités devront être prévues dans tous les pays concernés
- Pensez également à la vision à long terme : quels seront les apports nouveaux et à qui pourra bénéficier votre projet au-delà de sa durée de réalisation?
- Veillez à ce que les résultats de celui-ci soient largement disséminés et visibles.

LORS DE L'EXAMEN DE VOTRE DOSSIER, UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SERA ÉGALEMENT PORTÉE À :

- La manière dont votre projet contribue à l'émergence d'une citoyenneté européenne et la promotion d'un espace culturel commun aux Européens
- La dimension multiculturelle de votre projet, à son rôle de facteur de consolidation du dialogue interculturel
- Sa capacité à améliorer l'accès des Européens à la culture et à véhiculer les valeurs partagées de l'UE [identité collective, diversité et richesse culturelle...]

CONCRÈTEMENT, VOUS POUVEZ ENVISAGER :

- des expositions, spectacles... regroupant plusieurs organismes culturels
- des événements en faveur de la mobilité de tous les acteurs culturels, en particulier les jeunes professionnels
- des ateliers de travail permettant d'échanger savoir et expériences professionnelles
- des événements participant au dialogue interculturel
- l'utilisation de nouvelles technologies soit dans des processus créatifs soit dans la réalisation de votre coopération

[Consulter la liste des projets acceptés en 2011 \(pays tiers : Mexique\)](#)

Attention : Ce fonds n'est pas destiné à financer des tournées, des échanges bilatéraux, des projets de capitales, l'achat d'équipement ou des activités n'ayant lieu que dans un seul pays.

UN PARTENARIAT FORT

L'UNION C'EST MIEUX

Il est essentiel que votre projet émane d'un partenariat qui sera jugé solide et à même de concrétiser les ambitions affichées.

LES PAYS PARTICIPANTS AU PROGRAMME CULTURE

- Les 27 États membres [Consulter la liste des pays](#)
- Trois pays de l'Espace économique européen : Norvège / Islande / Liechtenstein
- Les [potentiels] candidats à l'Union européenne : Turquie / Croatie / Monténégro / FYROM [Macédoie] – Serbie / Bosnie-Herzégovine / Albanie

LE NOMBRE DE PARTENAIRES REQUIS POUR LES PROJETS DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS TIERS

Minimum de 3 partenaires européens dans 3 pays différents
+ Minimum de 1 partenaire au Canada

Conseil :

Veillez à choisir au moins un partenaire de plus que le minimum requis. En cas de retrait d'un partenaire en cours de candidature ou dans le cas éventuel où il faudrait départager deux projets, celui regroupant plus de partenaires serait prioritaire.

LES RÔLES AU SEIN DU PARTENARIAT

Le projet est porté par un noyau constitué autour d'une chef de file, de plusieurs coorganisateur et, facultativement, de partenaires associés.

Coordinateur [chef de file] :

- rôle de coordination durant la réalisation du projet
- responsabilité générale dans la réalisation des activités
- responsable du dépôt du dossier à l'Union européenne
- signataire légal du contrat avec l'Union européenne

Attention : le coordinateur doit être de l'Union européenne

Coorganisateur :

- avoir une véritable implication dans le développement et la réalisation du projet
- venir d'un pays éligible au programme
- aider à l'apport d'autres financements [fonds propres, bourses...]

Partenaires associés :

- Ce partenaire pourra participer au projet, mais son implication dans la conception et la réalisation du projet n'est pas essentielle
- Il peut faire partie des pays éligibles ou non au programme cependant dans le cas d'une non-éligibilité, la part des coûts dépensés dans ce pays ne peut dépasser 15 % du budget global.

POUR ÊTRE JUGÉ PROBANT ET SÉRIeux, LE PARTENARIAT DOIT

- témoigner de l'engagement européen
- regrouper des forces, qualités et perspectives solides et complémentaires
- présenter une structure claire des rôles de chacun et des engagements respectifs à peu près équivalents
- fournir la preuve qu'il est à même d'atteindre les objectifs fixés dans le projet

Conseil : Un partenariat "généreux" sur le plan géographique représente une plus-value appréciée au projet tout comme la collaboration avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est.

ÉTAPE 3

UNE CANDIDATURE SOLIDE

L'ART DE CONVAINCRE

La candidature est à soumettre en ligne et en version papier à l'Agence Exécutive [EACEA]. Il y sera principalement question des partenaires, du projet et du budget.

Conseil : Commencez à temps!

QUELLE EST L'ÉCHÉANCE?

3 mai 2013

EN QUOI CONSISTE LA DESCRIPTION DE PROJET?

Deux descriptions de votre projet sont demandées : un résumé et une description détaillée. Le résumé devrait créer l'effet «wow », en d'autres termes résumer clairement les objectifs du projet, les activités et les bénéfices attendus. Tandis que la description détaillée devrait être claire et préciser les différentes étapes du projet et le rôle de chaque partenaire à ces étapes.

LES EXPERTS EXAMINERONT LE PROJET SUR LA BASE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Valeur ajoutée européenne [20 points]
- Pertinence par rapport aux trois objectifs [20 points]
- Excellence des activités culturelles proposées [20 points]
- Qualité du partenariat [10 points]
- Niveau attendu des résultats [10 points]
- Communication et promotion des activités [10 points]
- Impact à long terme – visibilité [10 points]

QUELS SONT LES MONTANTS DES SUBVENTIONS?

L'Europe cofinance le projet à hauteur de maximum 50 % et attend du partenariat qu'il apporte la contrepartie. Les subventions vont de 50.000 € à 200.000 €.

LA PART DU COFINANCEMENT DES PARTENAIRES PEUT ÊTRE ISSUE DE :

- Fonds propres, y compris les salaires du personnel affecté au projet (**attention** des règles très strictes sont appliquées en la matière)
- Recettes de ventes (billetteries, publications...)
- Financement d'autres organismes
- Parrainage et donations
- Merchandising

Attention : le double financement européen n'est pas possible, et **les contributions en nature (commandites de services) ne peuvent pas être prises en compte.**

COMMENT PRÉPARER LE BUDGET

Le budget se présentera sous forme d'une liste détaillée des dépenses et recettes. Toutes les dépenses sont à répartir sous trois sections ;

- Les chapitres prévus par l'Union européenne [coûts directs du projet / communication / coûts de conférences ou ateliers / administration et coordination / coûts indirects]
- Les partenaires les prenant en charge
- Les activités auxquelles elles se rattachent.

Note importante : 50 % des activités doivent avoir lieu sur le territoire canadien

TAUX DE RÉUSSITE EN 2011 : 22 % (58 dépôts / 13 sélectionnés)

Conseil : Le français ne sera pas forcément la langue maternelle des experts qui analyseront votre projet. Optez donc pour un langage clair et précis.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

POINTS CONTACT CULTURE

Les Points Contact Culture sont là pour vous aider à chaque étape de votre projet. Vous pouvez leur envoyer votre dossier, ils vous donneront des suggestions et conseils. Contactez-les à temps et proposez à vos partenaires d'en faire autant.

Voir la liste complète des [Points Contact Culture](#)

MANUEL EUROPÉEN À L'USAGE DES ACTEURS CULTURELS

Si vous voulez avoir plus de détails concernant les différents programmes de soutien à la culture de l'Union européenne et recueillir des conseils supplémentaires pour développer vos projets vous pouvez consulter le [Manuel](#) développé par Relais culture Europe.

RÉFÉRENCES

Ce document a été conçu à partir du document "Osez" développé par Wallonie-Bruxelles Théâtre/Danse, "EU Culture Programme" de Visiting Arts au Royaume-Uni ainsi que la conférence donnée le 30 janvier 2012 à Montréal par Christoph Jankowski de Visiting Arts en collaboration avec le Conseil des Arts du Canada.

Ce document a été rendu possible grâce au :

**Conseil des arts
et des lettres**

Québec 

CINARS

CINARS

Conférence internationale des arts de la scène

Contact : Anne-Laure Mathieu, responsable des communications

69, sherbrooke Ouest

Montréal (QC) H2X 1X2

T : 514 842 5866

C : arts@cinars.org

www.cinars.org